



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## lutte contre le racisme

Question au Gouvernement n° 1852

### Texte de la question

#### LUTTE CONTRE LES GROUPOUSCULES NÉONAZIS

**M. le président.** La parole est à M. Émile Blessig, pour le groupe UMP.

**M. Émile Blessig.** Monsieur le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, un récent rapport des renseignements généraux indique que le nombre des militants de groupuscules d'extrême droite s'élèverait à 3 500 dans notre pays, répartis principalement dans les régions Alsace, Île-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le dénominateur commun de ces groupuscules est ce qu'ils appellent la lutte contre le pire ennemi, celui-ci pouvant être juif ou musulman.

Cette grave situation est à rapprocher des 1 513 actes racistes et antisémites recensés en 2004, dont 361 avec violences.

Malheureusement, l'Alsace est particulièrement concernée par ce phénomène. Les renseignements généraux indiquent qu'un certain nombre de groupuscules néo-nazis, liés à leurs homologues allemands, n'hésitent pas à organiser des rencontres sous couvert de réunions privées annoncées comme des événements festifs ou familiaux, trompant ainsi délibérément la bonne foi des communes ou des associations propriétaires de salles. En seize mois, trois réunions de ce type ont pu être organisées, à Ringendorf, Hinsbourg et Hipsheim.

Monsieur le ministre, l'existence même de ces groupuscules et leurs menées sont une menace pour les fondements de notre démocratie. À mon sens, on doit voir dans la multiplication et la montée des actes racistes, antisémites et islamophobes une première conséquence de leur action pernicieuse.

Ce constat étant fait, ma question est simple monsieur le ministre : quelle action envisagez-vous d'engager pour lutter contre les mouvements néonazis ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire, sur divers bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

**M. Dominique de Villepin, ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.** Monsieur le député, il existe dans notre pays un certain nombre de groupes néonazis rassemblant près de 3 000 personnes. C'est une honte pour notre mémoire nationale et pour nos valeurs républicaines. C'est aussi une menace et un danger quand on sait que les actions de ces groupes sont de plus en plus violentes : 65 actions violentes en 2004, contre 27 en 2003.

Face à cette situation inacceptable, je tiens à prendre toutes les mesures nécessaires.

Tout d'abord, je veux que les maires et les préfets puissent interdire les réunions publiques.

Par ailleurs, je veux mobiliser l'ensemble des loueurs de salles afin qu'ils puissent empêcher les réservations et les locations qui sont faites sous de faux prétextes.

Je veux également lutter contre l'utilisation de l'internet pour diffuser des messages néonazis. Il y a une veille de la police et de la gendarmerie à cet effet et une action de notre part contre la diffusion de ces messages auprès des hébergeurs des sites.

Cependant il convient d'aller plus loin : il faut dissoudre ces mouvements et je le proposerai en conseil des ministres, conformément à la loi de janvier 1936, en apportant l'ensemble des preuves qui auront été recueillies contre chacun d'eux. Nous veillerons ensuite à ce qu'ils ne soient pas reconstitués sous de faux noms en engageant les poursuites indispensables. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un*

*mouvement populaire, du groupe Union pour la démocratie française, et sur quelques bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)*

## Données clés

**Auteur** : [M. Émile Blessig](#)

**Circonscription** : Bas-Rhin (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 1852

**Rubrique** : Droits de l'homme et libertés publiques

**Ministère interrogé** : intérieur

**Ministère attributaire** : intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 2 février 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 2 février 2005